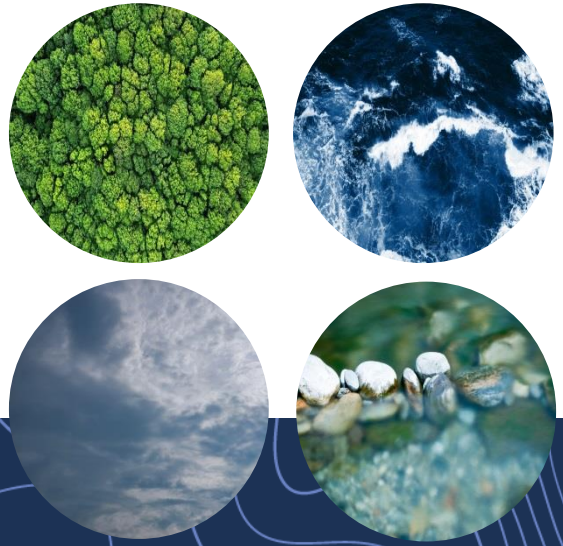

Commission Locale de l'Eau

Mercredi 21 septembre 2022, 10h00

SAGE
Baie de Lannion

Ordre du jour

1. **Avis sur le contrat territorial des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes**
2. **Retour sur le comité de pilotage de l'étude d'acquisition de connaissances sur la ressource en eau**
3. **Avis sur les demandes de dérogation à la règle n°3 du SAGE**
4. **Retour sur les actualités de l'été et questions diverses**

SAGE
Baie de Lannion

AVIS SUR LE CONTRAT TERRITORIAL SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA LIEUE DE GRÈVE ET DU DOURON DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

Arrêté ZSCE Douron/Lieue de Greve du 12 septembre 2022

Arrêté inter-préfectoral du 12/09/22 définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates
contribuant à la prolifération des algues vertes de la Lieue de Grève et du Douron
https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/09/AP-ZSCE-Ldg-Douron-signe-12092022.pdf

Pour mémoire, avis de la CLE du 07 juillet 2022 sur le projet d'arrêté ZSCE :
https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/07/CR_CLE_SAGEBL_Projet_arreteZSCE_VF_annexes.pdf

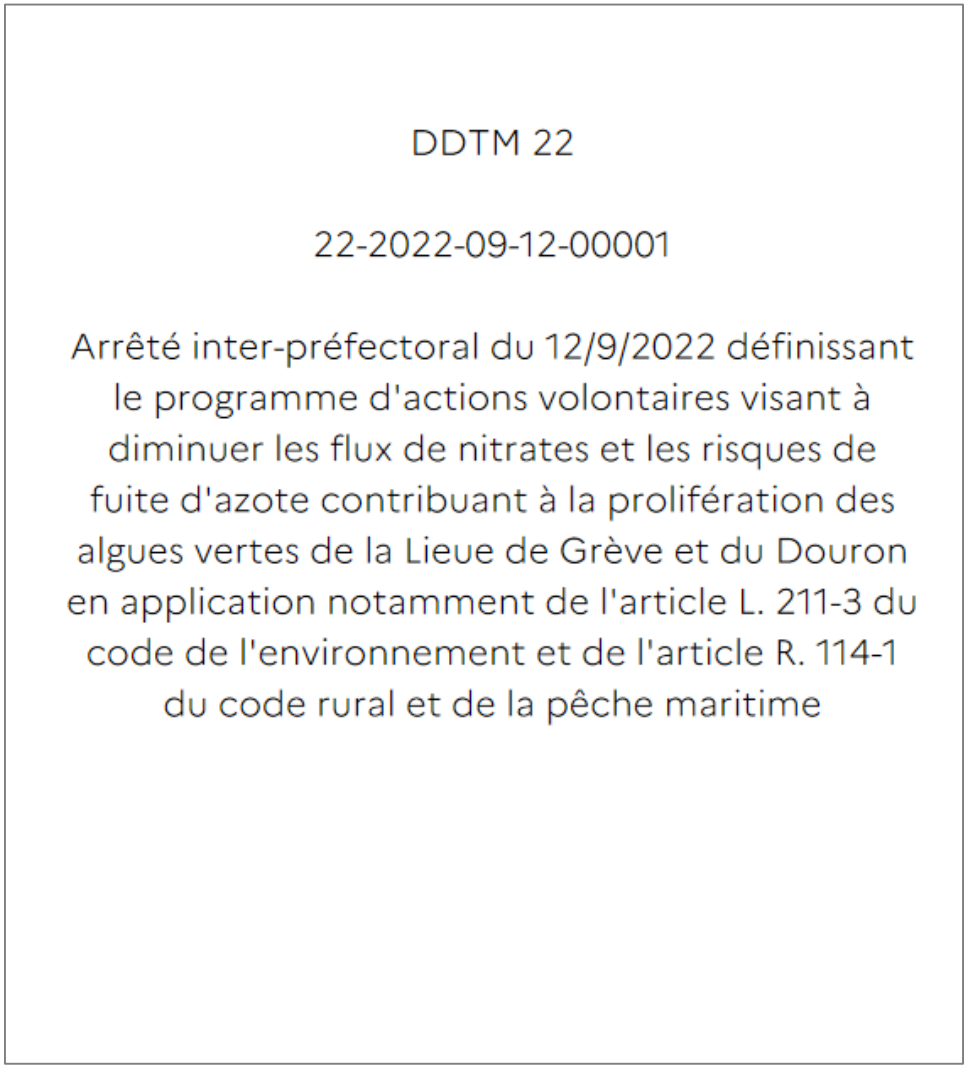

DDTM 22

22-2022-09-12-00001

Arrêté inter-préfectoral du 12/9/2022 définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes de la Lieue de Grève et du Douron en application notamment de l'article L. 211-3 du code de l'environnement et de l'article R. 114-1 du code rural et de la pêche maritime

Arrêté ZSCE Douron/Lieue de Greve du 12 septembre 2022

Principales modifications du projet d'arrêté suite à la phase de consultation

Article 1 : ajout de la référence à la masse d'eau littorale FRGC10

Article 3 : ajout d'un objectif recherché à travers les 4 axes d'action
- La réduction de fuites d'azote sous les parcelles agricoles par des mesures agronomiques
- L'amélioration de la couverture des sols
- L'amélioration de la gestion des cultures, et notamment des prairies,
- La protection des zones humides et des cours d'eau visant à améliorer le pouvoir épurateur des milieux
- L'amélioration de la gestion des cultures maraichères et des cultures sous serres

Suppression des mesures recommandées dans l'article 4

$ 4.1. Les campagnes de RPA des deux premières années viseront à réaliser des reliquats sur l'ensemble des exploitations et prioritaires sur les exploitations dont l'administration a connaissance de reliquats d'azote élevés, de contrôles non conformes ou d'indicateurs de risque (pression d'azote élevée, augmentation du cheptel, surface importante en baie algues vertes).

$ 4.4 Protection des zones humides et des cours d'eau
⇒ Mesures visant à améliorer la capacité épuratoire des parcelles adjacentes au cours d'eau / diagnostic terrain avant le 31 mai 2024 pour définir les aménagements et à défaut de diagnostic réalisation des aménagements sur les parcelles situées en partie ou totalité à moins de 50 mètres
⇒ Mesures agronomiques et gestion des cultures en zones humides / objectif fixé :
- Maintien à 100% des parcelles déjà en herbe ou en cultures pérennes
- Remise en prairie, cultures pérennes ou en arboriculture des zones humides cultivées à l'horizon de fin 2025 à 80% des surfaces minimum

Ajout mesures liées à la fertilisation des cultures / à la conduite des cultures

$ 4.7 Mesures de substitution ou d'équivalence
Boucle vertueuse : mesure en cours de calage et qui fera l'objet d'un arrêté complémentaire
Article 6. boucle vertueuse reconnue comme mesures de substitution et valant en même temps charte d'engagement individuel

Réécriture des articles
Article 7 Coordination et suivi des mesures (comité opérationnel technique, Comité de baie)
Article 8 Dispositifs d'accompagnement proposés aux agriculteurs

Présentation :

Contrat territorial des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes

Avis sur le contrat territorial Lieue de Grève/Douron

Contenu SAGE BL

Enjeu 1 : Garantir une bonne qualité d eaux continentales et littorales

Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

La Commission Locale de l'Eau souhaite poursuivre les efforts engagés et fixe comme objectif, pour 2027, d'éradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes sur la baie de la Lieue de Grève en :

- **renforçant le volet préventif**
- **maintenant le volet curatif,**
- **développant des nouveaux outils au regard du bilan du premier plan de lutte contre les algues vertes.**

La Commission Locale de l'Eau affirme la volonté du territoire de maintenir une activité d'élevage compatible avec les objectifs de préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels fixés dans le SAGE et économiquement viable sur le territoire du SAGE Baie de Lannion. Pour ce faire, elle s'engage à poursuivre un travail collectif visant prioritairement la réduction des flux d'azote, comme facteur de contrôle de la prolifération des algues vertes et la limitation des transferts vers les milieux (gestion des zones humides, restauration du maillage bocager, couverts efficaces).
La structure porteuse du SAGE Baie de Lannion travaille en partenariat avec celle du SAGE Léon Trégor afin d'assurer la cohérence des actions envisagées sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

Au regard des études scientifiques (notamment celle du CEVA qui fixe un objectif de concentration compris entre 10 et 15 mg/l pour diviser la biomasse algale par deux d'ici 2027) et des dynamiques observées sur les bassins de la Lieue de Grève, la Commission Locale de l'Eau fixe un objectif de concentration moyenne annuelle de 20 mg NO_3^-/l sur les cours d'eau du bassin de la Lieue de Grève d'ici 2021.

Cet objectif de 20 mg/l est traduit en termes de flux de nitrates annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité pour chaque cours d'eau dans le tableau suivant :

Cours d'eau	Concentration moyenne annuelle (mg/l)		Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO_3^-/ha/an)			Objectif de réduction des flux annuels par rapport à 1999/2003
	2014/2015	Objectif 2021	1999/2003	2011/2015	Objectif 2021	
Yar	23	20	111	89	72	- 35%
Roscoat	24		95	75	60	- 37%
Kerdu	22		98	64	54	- 45%
Quinquis	35		101	96	51	- 50%
Traou Bigot	26		59	55	41	- 31%

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme d'actions élaboré sur la Lieue de Grève est mis en œuvre. Ce dernier précise les engagements respectifs des signataires concernant sa mise en œuvre, son suivi et son financement.

Les grandes orientations du programme d'actions sont :

- l'augmentation de la couverture efficace des sols
- l'accompagnement des changements de système
- l'amélioration de valorisation économique des produits agricoles locaux
- la réorganisation du foncier
- la poursuite des actions d'aménagement de l'espace

Le comité de bassin versant de la Lieue de Grève en réalise l'évaluation annuelle afin d'identifier et de lever les principaux freins.

La Commission Locale de l'Eau se réunit annuellement pour suivre la mise en œuvre du programme d'actions (étapes d'avancement et bilans).

Disposition 5 : Maintenir un volet curatif

En application de l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, les communes concourent avec l'Etat à la protection de l'environnement. La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de la participation financière de l'Etat dans le maintien des opérations du volet curatif (ramassage, transport, traitement et épandage) comme facteur de sécurité des personnes, de maintien de l'activité touristique et de maîtrise préventive du phénomène (limitation du stock de fin de saison).

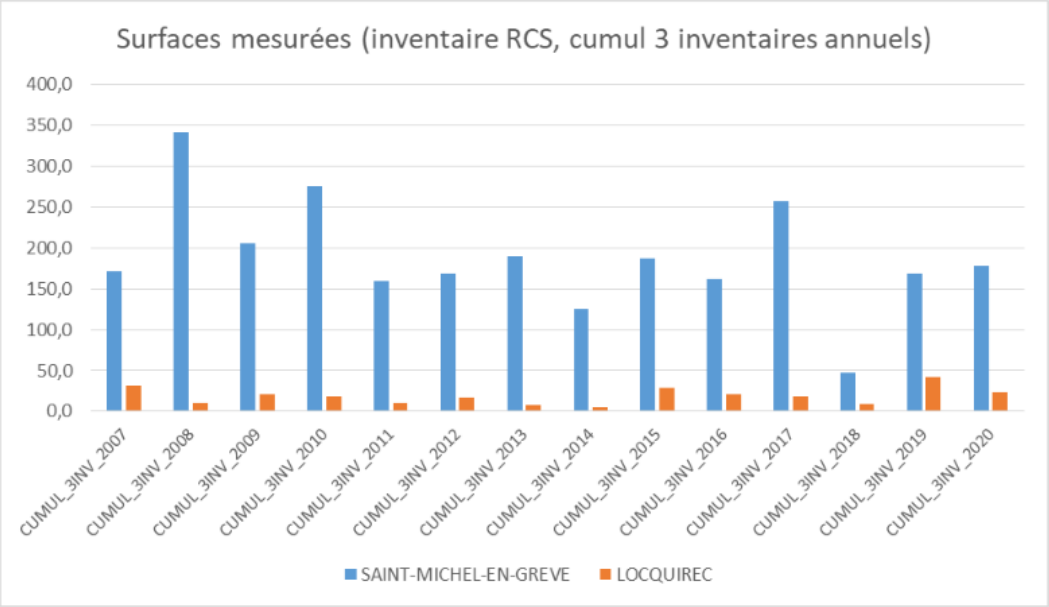

Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les trois inventaires annuels du RCS pour les 2 sites représentant le plus de surface « Saint Michel en Grève » et « Locquirec » (seuls les dépôts d'ulves sont intégrés ici, algues vertes filamenteuses non digitalisées) (source : CEVA)

Indicateurs de résultats
Surfaces d'échouage

Concentration moyenne annuelle de nitrates

Cours d'eau	Concentration moyenne annuelle (mg/l)				
	2014/2015	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Objectif 2021
Yar	23	20,4	19,9	19,6	20
Roscoat	24	20,8	20,3	18,8	
Kerdu	22	19,1	19,1	19,5	
Quinquis	35	32,6	29,3	27,8	
Traou Bigot	26	25	23,9	21,7	

Indicateurs de résultats
Ecarts par rapport aux objectifs fixés sur la réduction des flux de nutriments

Les résultats des années hydrologiques 2019-2020 et 2020-2021 confirment la diminution des concentrations en nitrates mesurées aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève.

Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité ($kgNO_3^-/ha/an$)

Cours d'eau	Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité ($kgNO_3^-/ha/an$)						Objectif de réduction des flux annuels par rapport à 1999/2003
	1999/2003	2011/2015	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Objectif 2021	
Yar	111	89	74	74	76	72	- 35%
Roscoat	95	75	60	59	57	60	- 37%
Kerdu	98	64	49	48	51	54	- 45%
Quinquis	101	96	77	67	65	51	- 50%
Traou Bigot	59	55	50	48	40	41	- 31%

Les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité calculés pour chacun des cours d'eau de la Lieue de Grève suivent également une tendance à la baisse. Les objectifs sont atteints pour le Roscoat et le Kerdu.

AVIS DE LA Commission Locale de l'Eau

Proposition Avis CLE sur le contrat territorial Lieue de Grève / Douron

Le SAGE Baie de Lannion fixe un objectif d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes d'ici 2027.

L'arrêté ZSCE ainsi que le contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron sont en cohérence avec les grandes orientations fixées dans le SAGE (orientation n°2) à savoir :

- le renforcement du volet préventif
- le maintien du volet curatif
- le développement des nouveaux outils au regard du bilan du 1er plan de lutte contre les algues vertes en œuvre au moment de l'approbation du SAGE et du 2ème plan.

La Commission Locale de l'Eau réaffirme la nécessité de maintenir la dynamique collective sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron telle que celle des plans de lutte précédents. Il parait indispensable de poursuivre :

- les réflexions pour la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'une stratégie foncière permettant l'évolution des systèmes vers des systèmes à faibles fuites d'azote, le regroupement parcellaire et les nouvelles installations ;
- l'adoption d'une approche intégrée impliquant davantage les filières. La petite taille des bassins versants et le nombre réduit d'agriculteurs ne permettent pas de mener seul ce changement. Il est attendu de la part de l'Etat une action particulière pour répondre aux enjeux de notre territoire.
- les actions de communication sur les évolutions déjà engagées depuis de nombreuses années par les agriculteurs.

La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de bénéficier d'un appui du comité scientifique pour traduire l'objectif d'atteinte du bon état de la masse d'eau littorale FRGC10 en terme de réduction de flux d'azote de printemps et d'été aux exutoires des cours d'eau contributeurs des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

La CLE considère que c'est en mobilisant l'ensemble de ces leviers (outils financiers, moyens humains pour l'accompagnement technique et individuel), que le territoire pourra reconquérir la qualité de la masse d'eau littorale Baie de Lannion.

RETOUR SUR LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LA RESSOURCE EN EAU

Etude / ressource en eau

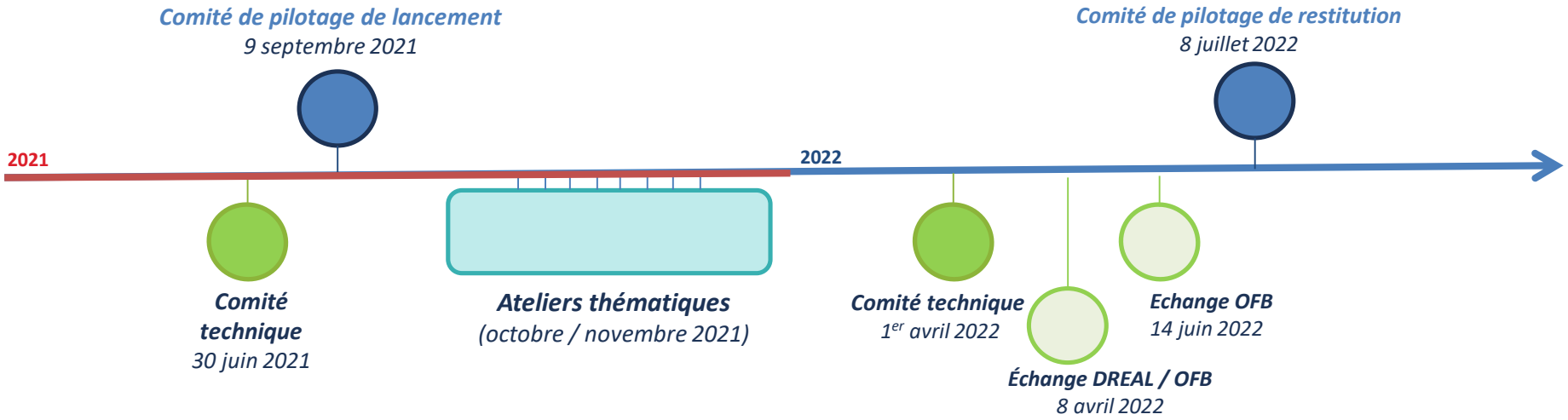

Objectifs de l'étude

CARACTERISTIQUES ET GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Quels sont les enjeux actuels en lien avec la qualité et la quantité de la ressource en eau pour les différentes activités du territoire ? Les milieux aquatiques ?

Face aux effets attendus du changement climatique sur la ressource en eau, quels sont les enjeux à venir sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion ?

Réflexions, stratégie, actions en cours ou envisagées pour répondre à ces enjeux

Ateliers thématiques

LES RESSOURCES

Les débits des cours d'eau ont-ils changé depuis 30/40 ans ?

Quelle est la ressource en eau sur les bassins versants (Unités de gestion) et comment se répartit-elle dans l'espace et dans le temps (saisons/années) ?

LES USAGES DE L'EAU

Quels sont les différents usages consommateurs d'eau ?

Quels sont les volumes prélevés et restitués sur mon territoire ? Comment se répartissent-ils dans l'espace et dans le temps ?

Comment est gérée la ressource en eau sur le territoire ?

ANALYSES DES DONNEES COLLECTEES

Etude / ressource en eau

Titre :
La ressource en eau sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion : milieux aquatiques et localisation des captages pour l'alimentation en eau potable et des stations d'épuration

Légende :

- cours d'eau
- zones humides
- plans d'eau
- captages pour la production d'eau potable
- stations d'épuration

UG déjà en tension
Sbv Min Ran
BV Léguer aval
BV Guic

UG pour lesquels ils seraient utiles de calculer un débit écologique pour veiller à la préservation des espèces aquatiques (éloignement point de prélèvement et rejet station d'épuration)
BV Léguer intermédiaire

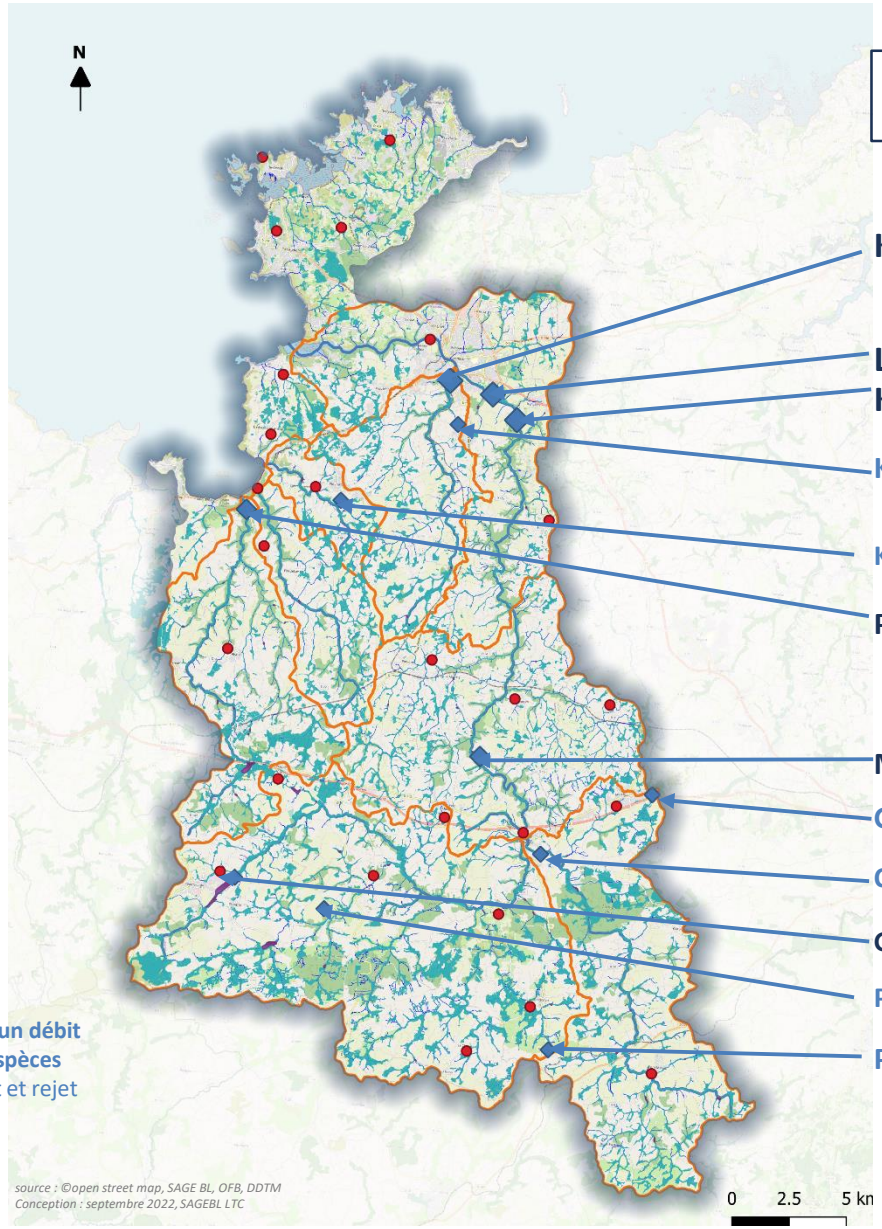

PRELEVEMENTS D'EAU BRUTE POUR PRODUCTION D'EAU POTABLE

KERGOMAR 1 024 869 m3/an

LESTREUZ 923 842 m3/an
KERIEL 1 023 157 m3/an

Keranglas 118 575 m3/an

Kertanguy 80 138 m3/an

PONT AR YAR 458 243 m3/an

MEZOU TRAOU LONG 535 469 m3/an

Gollot Braz 166 665 m3/an

Castel Mond 44 551 m3/an

GUIC 158 148 m3/an

Pré Styvell 17 289 m3/an

Pantou 116 418 m3/an

Etude / ressource en eau

www.sage-baie-lannion.fr

Sage - Baie de Lannion > Nos actions>INFO SÉCHERESSE / EAU : CRISE

INFO SÉCHERESSE / EAU : CRISE

Départements du Finistère et des Côtes d'Armor placés en CRISE SECHERESSE depuis le 10 août 2022
Plus d'informations sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor

Consultez les mesures de restriction d'usages de l'eau, secteur par secteur dans les Côtes d'Armor, en cliquant sur cette carte :

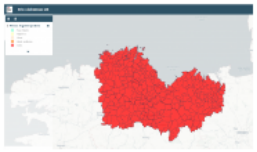

POUR ALLER PLUS LOIN :

Les bilans des situations hydrologiques sur les Côtes d'Armor sont téléchargeables sur INFO SECHERESSE 22 (site internet de la Préfecture 22)

Toutes les informations sur la situation hydrologique (débit des cours d'eau, niveau des nappes, bulletins, ...) et les arrêtés sécheresse sont consultables dans rubrique OBSERVATOIRE DE L'EAU/Quantité d'eau

Débits des cours d'eau

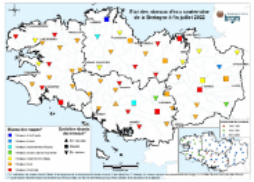

Niveau des nappes souterraines

Etude / ressource en eau

21/09/2022 0,58 m3/s

J2233020 Le Léguer à Pluzunet Télécharger les données

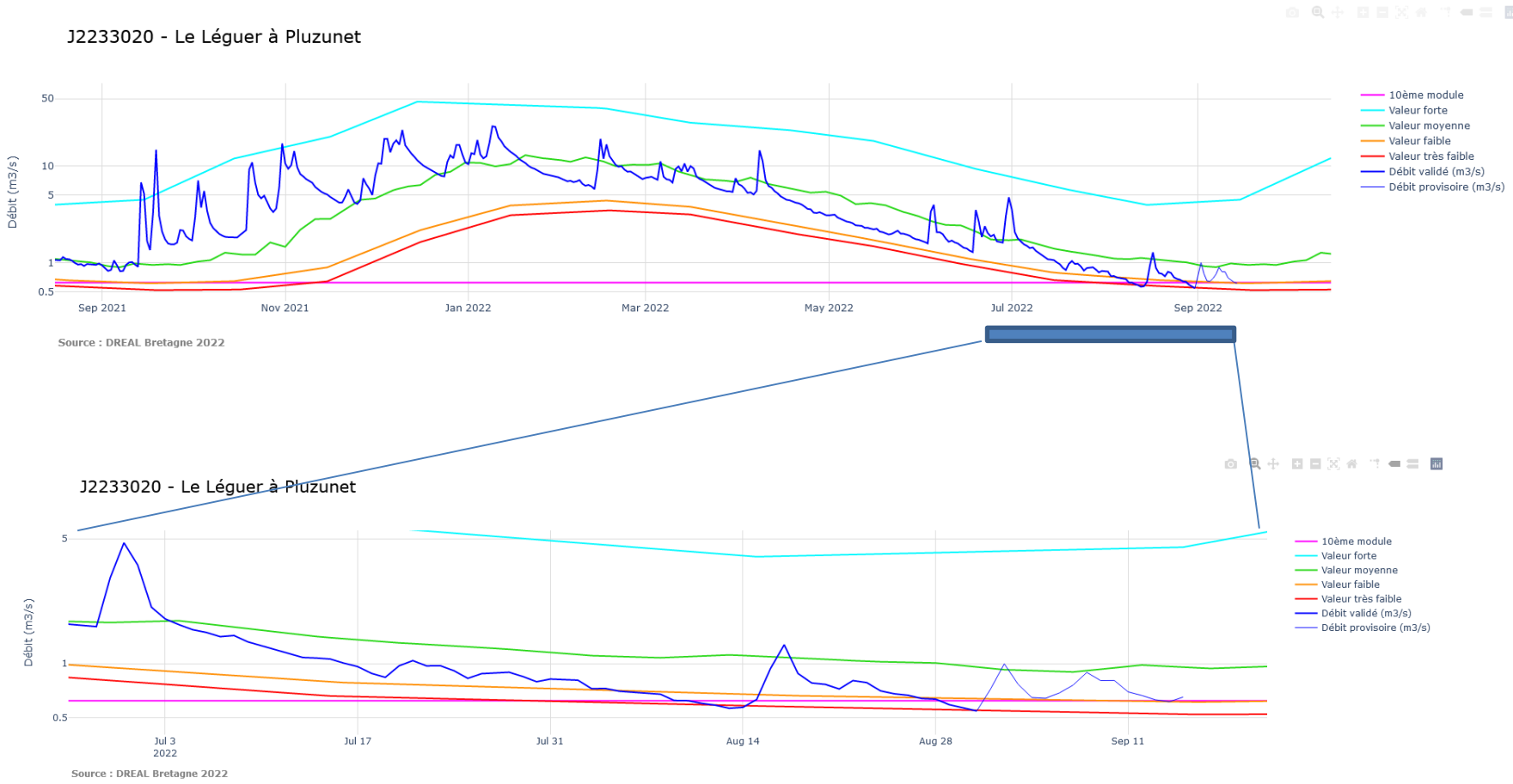

Etude / ressource en eau

21/09/2022 0,10 m3/s

J2314910 Le Yar à Tréduder Télécharger les données

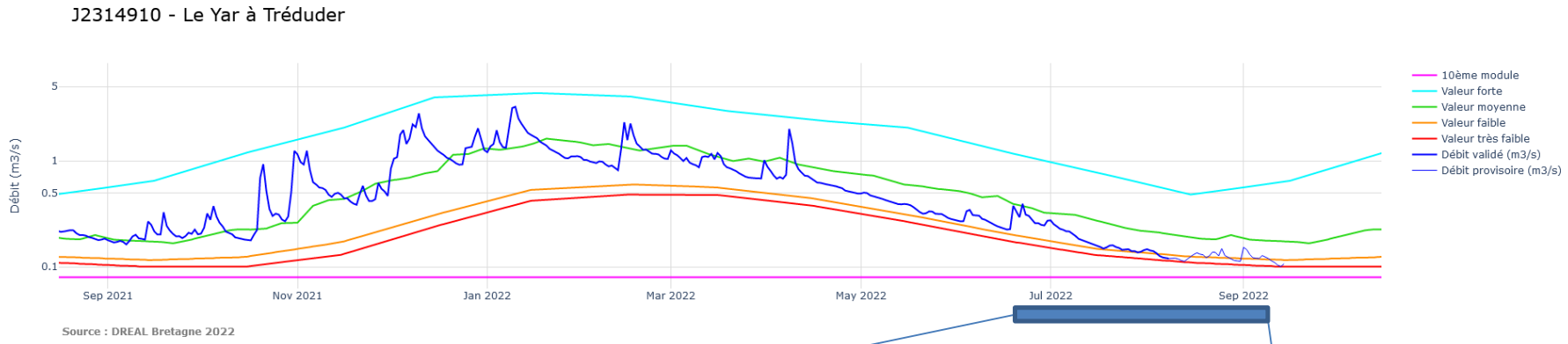

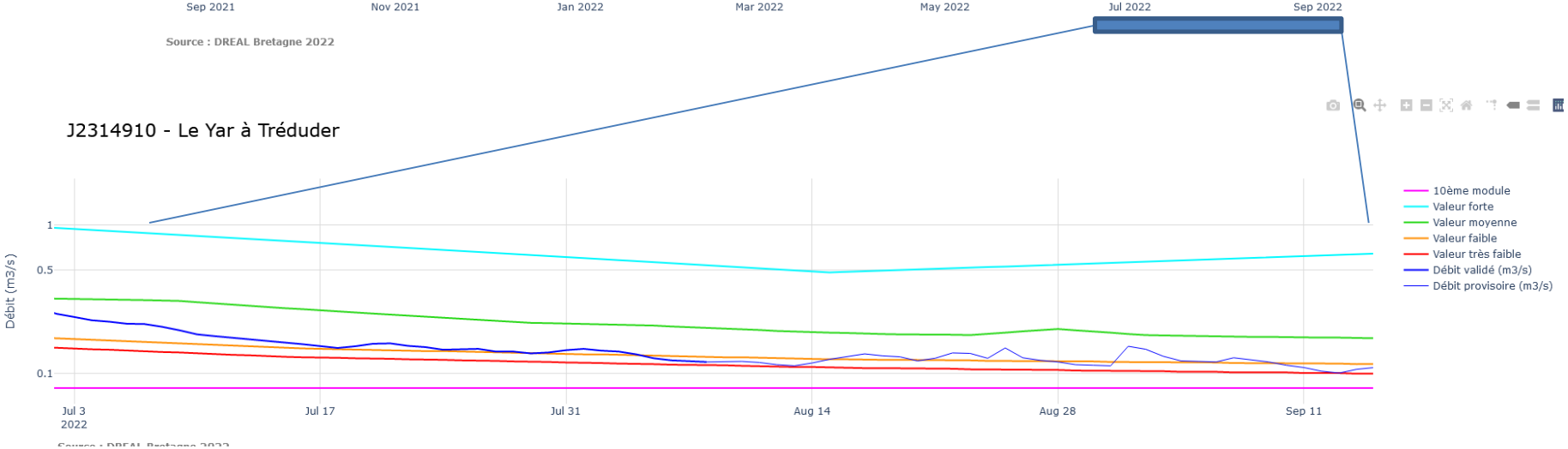

Etude / ressource en eau

Analyse des besoins des milieux

- Quels sont les débits optimaux permettant le maintien du bon état de chaque unité d'eau au regard de la Directive Cadre sur l'Eau ?
- Quel est l'état de nos cours d'eau (peuplements, habitats, paramètres hydro-morphologiques, physico-chimiques et thermiques) ?
- Quelles sont les espèces cibles par unité d'eau ?
- Quel débit de crue nécessaire pour maintenir les habitats ?
- Quel débit d'étiage nécessaire pour maintenir les habitats ? Assurer la continuité écologique ? Assurer un débit d'appel des espèces migratrices ?
- Combien de fois le milieu peut supporter des baisses de débit en dessous du débit optimal ? A quelle fréquence ?

CCTP n°1 / partie « M » : Analyse des besoins nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques

5a Etat des lieux des écosystèmes aquatiques

5b Choix des espèces cibles

5c Détermination des débits optimaux (débits écologiques) assurant le bon état écologique des unités d'eau

Démarrage collecte de données en interne

Etude / ressource en eau

Proposition volet « Milieu » :

- **Tranche conditionnelle « volets M et C » EGIS**
  - ⇒ **Attendus différents - depuis la rédaction du CCTP en 2020 / nouvelle plate-forme HABBY attendue pour fin 2022 - modélisations de l'évolution des habitats aquatiques selon les débits simulés**
  - ⇒ **Il est donc proposé de ne pas déclencher la tranche conditionnelle**

- **Mise en place d'un groupe de travail technique pour compléter cet état des lieux des données disponibles sur le volet MILIEUX**

- **Rédaction d'un nouveau cahier des charges pour le volet Milieux** *septembre/octobre*

- **Lancement de la consultation des bureaux d'études** *fin 2022*

AUTRES VOLETS :

- **Analyse de la gestion de la ressource en eau – été 2022 – prise de contacts** *septembre/octobre*

- **Volet Climat / rapprochement des études régionales**

AVIS SUR LES DEMANDES DE DÉROGATION À LA RÈGLE N°3 DU SAGE

RETOURS SUR LES PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTÉ ET QUESTIONS DIVERSES

- **Ressource en eau et sécheresse**
- **Mortalité piscicole sur le Yar (août 2022)**
- **Décision Conseil d'Etat 28 juillet 2022 / continuité écologique**
- **APPCB :**
  - **Rencontre avec la Vice-Président Santé, Eau et Biodiversité de la Région Bretagne, madame Delphine ALEXANDRE le 22/09/2022**
  - **Organisation d'une journée Eau et Urbanisme le 10/11/2022**
- **Appel à candidature : suppléant à la Gouvernance DLAL FEAMPA 2021-2027 : Commission Mer et Littoral** *(pour mémoire madame Annie Bras-Denis a été désignée comme titulaire en CLE du 07/07/2022)*

Eau et Sécheresse

Lannion-Trégor COMMUNAUTÉ Lannuon-Treger Kumuniezh

ALLER À LA NAVIGATION ALLER AU CONTENU

NOUS **CONNAÎTRE** | GRANDS **PROJETS** | **CONTACT**

Rechercher OK

AU QUOTIDIEN
- Economie
- Tourisme

Les douches ont été condamnées sur les plages de Trestrignel (notre photo) et de Trestraou, à Perros-Guirec, pour « préserver les ressources en eau ». Suite à cette décision, d'autres communes du Trégor s'interrogent sur l'usage de ces douches.

Des douches de plage vont-elles être supprimées dans le Trégor ?

Depuis le 1er juillet 2022, Perros-Guirec a fermé l'eau de ses douches de plage par rapport au risque de sécheresse et de manque d'eau. Cette décision va-t-elle faire tache d'huile sur le littoral trégorrois ?

Lucile Argaud

1 À Trébeurden, une deuxième saison sans douche de plage

À Trébeurden, on est précurseur. L'équipe municipale n'a pas attendu la sécheresse pour supprimer sa douche de plage, au Tresmeur. « C'est la deuxième saison sans, dixit Bénédicte Boiron, la maire. Mais nous avons gardé un rince pieds ». Ce qui a prévalu à cette décision, « ce n'est pas un problème d'économie, mais de respect de ce bien précieux qu'est l'eau potable, précise-t-elle. Cette consommation d'eau ne correspond pas, dans les faits, à un besoin spécifique ».

La maire fustige certains comportements qu'elle a pu … enfants qui jouaien… née sous la douche ; … qui se baignaient tr… çaient trois fois. « Ce… nes sont économes … maison. Mais dès l… d'un équipement pu… que que cela devien… analyse-t-elle. Rest… vants trébeurdinais … jours se doucher … sanitaires au Tresme… men. Et là encore, l… sera vigilante quant…

2 À Trévou-T… la consom… d'eau va être é…

La municipalité de … gnec ne prend pas le sujet « à la légère ». Au niveau de son pôle nautique, elle met à disposition une douche extérieure, située en haut de la plage de Trestel. « Nous ne som…

3 À Trégastel, l'idée va être lancée

« C'est une bonne décision. Sur le fond, le maire de Perros-Guirec n'a pas tort », juge l'adjoint au maire…

… dizaine d'années, Pleubian installe, de mai à octobre, deux douches mobiles sur la plage de Pors Rand et celle de Kermagen, reliées aux sanitaires. « C'est un service que les gens…

PLESTIN-LES-GRÈVES

Économie d'eau : une démarche qui coule de source

Sous les yeux de Yann Kergoat, représentant le SAGE Baie de La… Huonnic, élu délégué au développement durable et des animateu… s'est montré très intéressé par la robinetterie.

● La population bretonne s'accroît, mais la ressource en eau potable, venant à 80 % des rivières, … chez soi », expliq… donné quelques c… gistes : prendre d…

Perros-Guirec

Économie d'eau et fermeture des douches de plage

Toute la Bretagne placée en vigilance sécheresse

La sécheresse persistant en Bretagne, la tension monte d'un cran à propos de la ressource en eau. La vigilance est de rigueur dans les quatre départements. Le Morbihan active des seuils d'alerte.

Le débit de l'Odet, ici à Quimper, s'est nettement réduit ces dernières semaines, en dépit des pluies de juin. Photo B.S.

Bruno Salaün

1 Quatre départements en vigilance sécheresse

Le Finistère, le Morbihan, les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine ont été placés par leurs préfectures respectives en vigilance sécheresse au … de ce dernier mois. Dernière en date, la préfecture de Côtes-d'Armor. Depuis jeudi, la mise en vigilance sécheresse « au titre des milieux aquatiques » y est activée.

2 Alerte sécheresse renforcée …

… machines à laver ou lave-vaisselle à moitié vide, en limitant l'arrosage des espaces verts, etc. Dans l'immédiat, les agriculteurs ne sont pas concernés par ces restrictions, même si la chambre d'agriculture de Bretagne les encourage, comme tout consommateur, à réguler, autant que possible, leur consommation d'eau.

4 Les restrictions en cas de seuils d'alerte

Cependant, les seuils d'alerte déclenchés dans le Morbihan impliquent plus de contraintes. Par exemple … restrictions horaires pour … le type de …

… seuils d'alerte pourraient, par exemple, imposer une réduction inférieure ou supérieure à 50 % des prélèvements à des fins agricoles selon l'urgence de la situation, voire des interdictions supérieures ou égales à trois jours ou trois jours et demi par semaine. Évidemment, dans le même temps, les restrictions grimperaient de plusieurs crans pour les autres usages du quotidien, jusqu'à leur interdiction.

5 Le stade ultime : la crise

Enfin, une situation de crise - le stade ultime - prévoirait l'arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires, y compris des prélèvements à des … agricoles. Seuls les prélèvements … permettant d'assurer l'exer… (santé, …

Les vacanciers appelés à économiser l'eau potable

Le niveau des réserves d'eau est préoccupant. Alors que des mesures de restriction des usages concernent plusieurs départements, des invitations à la sobriété ciblent les zones touristiques.

Repères

Quel est le niveau des réserves ?

Une sécheresse menace les nappes qui présentent des niveaux « **bas à très bas** », situation « **très rare** », relève le dernier rapport du BRGM. Les projections estivales du service géologique national sont pessimistes, alors que des records de températures sont battus depuis la mi-juin. Les préfets ont déjà signé une bonne centaine d'arrêtés pour restreindre …

« **Avec le réchauffement climatique, la pénurie devient systématique. Elle crée des tensions locales face aux besoins des particuliers, de l'industrie et de l'agriculture** », constate Alexandre Solacolu, patron d'Hoali, créateur du mouvement Gourde friendly.

Quelles sont les régions les plus touchées ?

Le risque de sécheresse d'ici à septembre varie de « **fort à très fort** », avec des niveaux particulièrement alarmants dans le centre-ouest, de la Charente-Maritime au sud de la Vendée, en passant par l'est du Maine-et-Loire, la Sarthe, l'Indre-et-Loire. Dans ces bassins hydrologiques essorés par la sécheresse, « **il est indispensable de suivre les mesures d'économie de cette ressource vitale** », alerte le BRGM. Les deux tiers de l'eau potable consommée en métropole proviennent des nappes souterraines. Des réserves stratégiques dans lesquelles sont puisés aussi deux tiers des irrigations agricoles.

Les usagers ont-ils conscience du risque ?

Selon une étude menée en 2020 par le Centre d'information sur l'eau (CIEau), un tiers d'usagers pensaient ne pas manquer d'eau dans l'avenir. La proportion grimpait à 43 % en Bretagne où, stupeur, dès le 7 juin, l'île de Groix a été placée en niveau rouge « **crise sécheresse** » par le préfet du Morbihan. Soit un mois avant l'arrivée des vacanciers qui vont faire l'objet d'une campagne d'incitation à l'économie, annonce Marillys Macé, directrice générale du CIEau. « **Loin de chez soi, on consent moins à l'effort. Mais quand il y a le feu, on réagit !** » Toujours selon le CIEau, neuf Français sur dix sont conscients d'avoir un rôle à jouer pour préserver la ressource. Reste à propager le message.

Quels gestes adopter ?

Certains sont prioritaires, « **sans pour cela perdre en confort** ». Réduire à quatre minutes la durée des douches, installer des réducteurs, surveiller les fuites, en particulier des chauffe-eau, avant de partir… Autre résolution vertueuse : « **Laver la voiture moins souvent et privilégier au maximum les stations.** »

Alan LE BLOA.

Certains gestes pour économiser l'eau sont prioritaires, « sans pour autant perdr…

Alerte sécheresse renforcée dans les Côtes-d'Armor : les restrictions s'intensifient

Valérie Bridard

● Pratiquement pas de pluies depuis mars et des rivières à sec : dans les zones de Lamballe-Armor à Loudéac (au sud et à l'est des Côtes-d'Armor), la situation est telle que le préfet a décidé, par arrêté daté de jeudi, de passer en « alerte renforcée sécheresse » sur ces secteur. D'ici quelques jours, c'est l'ensemble du département qui devrait être concerné et le degré d'alerte « crise » n'est pas loin. Du jamais-vu dans les Côtes-d'Armor. « C'est une situation inédite et les Costarmoricains n'ont pas l'habitude des restrictions d'eau. Tout le monde doit faire des efforts. C'est un moment crucial », prévient le préfet Stéphane Rouvé.

Les remplissages de piscine, nettoyages de véhicules ou de bâtiments, douches de plage sont toujours interdits. La préfecture demande à tous les particuliers, comme les collectivités et les professionnels, de passer en mode économie. Les entreprises de la zone concernée doivent économiser 25 % de leur consommation habituelle.

L'irrigation et arrosage interdit sauf exception

L'ensemble du département est en alerte sécheresse depuis le 14 juillet. Cette alerte sécheresse renforcée dans le sud et l'est intensifie les restrictions pour les particuliers : ils …

… 8 h. En ce qui concerne les agriculteurs, les élevages ne sont pas concernés, mais les irrigations sont interdites totalement pour les grandes cultures et cultures de plein champ. Les plages horaires des irrigations pour les maraîchages et vergers sont interdites entre 10 h et 20 h (entre midi et 20 h ailleurs). L'arrosage des pistes d'hippodrome et centre équestre est interdit. Celui des terrains de sport et espaces verts, qui étaient autorisés entre 20 h et 8 h, est désormais interdit. Des contrôles sont prévus … amendes jusqu'… ront …

TRIBUNE LIBRE. Economies et mesurettes

Certaines communes du Trégor ont pris des mesures énergiques afin de réduire la consommation d'eau : fermeture des douches à Perros-Guirec, fermeture des robinets du cimetière de Trégastel.

… évacuer 10 centilitres de pipi est aberrant, surtout si l'opération se renouvelle plusieurs fois par jour. La rigueur imposée aux familles venant au cimetière le dimanche, contraintes de porter des bouteilles d'eau, doit être appliquée …

APPEL A CANDIDATURE (supléant)

Gouvernance DLAL FEAMPA 2021-2027 : Commission Mer et Littoral

FEAMPA Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

*DLAL Développement Local mené par les Acteurs Locaux**

Dossier de candidature déposé en avril 2022 « Accélérer la transition vers une économie bleue durable et responsable »

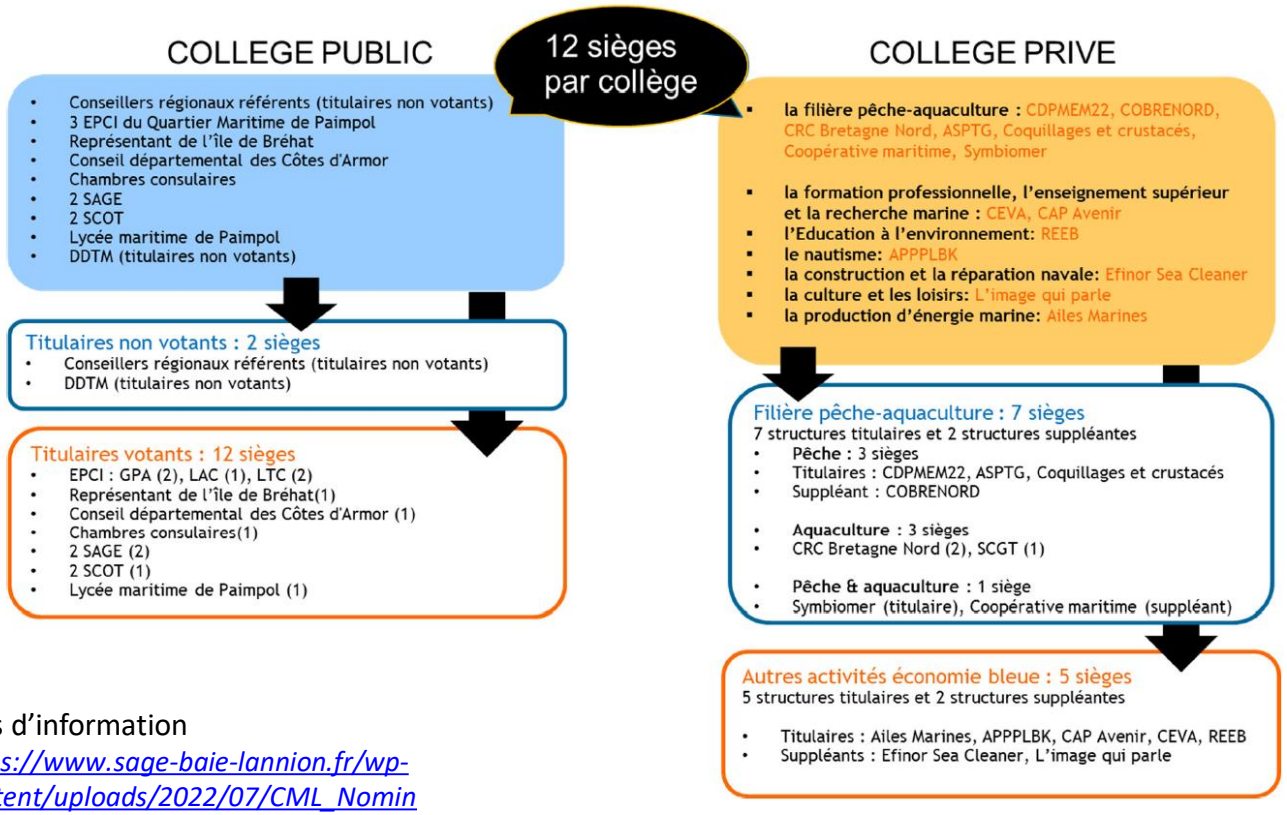

Plus d'information
https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/07/CML_Nomination_17-06-22.pdf

CALENDRIER PROCHAINES REUNIONS

Bureau CLE
vendredi 18 novembre 14h00

Commission Locale de l'Eau
vendredi 16 décembre 10h00

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-baie-lannion.fr

Partenaires financeurs :